

Motion « Un geste concret pour les familles d'enfants en âge de scolarité obligatoire »

Depuis la rentrée scolaire de 2007, la Ville de Martigny (Commune à majorité PLR et PDC) a lancé le « chèque famille » ou « action rentrée scolaire » ailleurs. Ce système novateur, copié depuis par d'autres communes (Sion et Muraz-Collombey, la Commune de Vernier si est également intéressée, mais toutefois, sans encore l'appliquer), offre sous sa forme actuelle à Martigny : 200.- CHF par an à chaque enfant en âge de scolarité obligatoire (de 4 à 16 ans). Cette action touche quelques 1850 jeunes à Martigny, et c'est environ 1182 enfants qui seraient concernés pour La Tour-de-Peilz.

De quoi s'agit-il ?

Les chèques familles sont composés de quatre coupons d'une valeur de 50.- CHF chacun, et répartis de la façon suivante :

- 2 chèques « matériel scolaire » à faire valoir sur tout achat de matériel scolaire ou d'équipement pour les activités sportives à l'école auprès des commerces de la Ville partenaires de l'action.
- 2 chèques « Sport et culture » à faire valoir pour le paiement des cotisations à des clubs /sociétés / associations ou institutions sportives ou culturelles formatrices.

Ne sont remboursés par la commune, que les chèques dont les ayant droit les ont fait valoir auprès des commerces ou des clubs et associations figurant sur la liste des partenaires de la commune. La valeur des chèques non utilisés est versée à un fonds qui sert à la mise sur pied de manifestations culturelles ou sportives dans la ville.

Est-ce que ces chèques répondent à un réel besoin ?

Selon le bilan après 5 ans d'utilisation à Martigny, oui, cette action répond clairement à un besoin car il favorise le développement et l'intégration culturelle et sportive des jeunes. L'utilisation des chèques se répartit comme suit :

95 % des chèques pour le matériel, et 65% de ceux destinés au sport et la culture sont utilisés chaque année.

Dans notre commune, cette action serait enfin un geste concret et ostensible pour les familles, et elle aurait de plus, le mérite de placer La Tour-de-Peilz comme précurseur en terres vaudoises d'un soutien réel aux familles, toutes les familles, les monoparentales, les traditionnelles et les recomposées.

Si notre corps délibérant accepte de transmettre cette motion à une commission pour l'étude de sa prise en compte et renvoi à la Municipalité, c'est volontiers que je remettrai des compléments d'informations aux futurs commissaires.

Par avance, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de l'attention que vous aurez portés à ma motion.